

LEXIQUE



Objectif



Public visé et pré-requis



Les moyens d'encadrement, techniques et pédagogiques mis en œuvre



Le contenu / durée et déroulé de la formation



Modalités d'évaluation



Tarifs



nombre de stagiaires maximum

nombre de stagiaires minimum





La certification qualité a été développée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Exercer le pouvoir disciplinaire



Cette formation vise à:

- Mesurer l'opportunité du recours à la sanction
- Maîtriser les procédures disciplinaires
- Savoir apprécier la gravité des fautes
- Prévenir et gérer les éventuels contentieux



- Directeurs ou Assistants des Ressources Humaines, de Sécurité, de protection des risques professionnels, Responsables amenés à traiter des questions sociales, Dirigeants de PME/TPE
- Aucun pré-requis



Équipe pédagogique : un(e) expert(e) diplômé(e) disposant d'une expérience professionnelle avérée

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, exercices

<u>Les moyens pédagogiques</u>: pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques



Programme:

- La définition du lien de subordination
- Le droit de l'employeur et ses limites, dans la surveillance du salarié
- Focus sur la rédaction du règlement intérieur (clauses sensibles, crise sanitaire COVID-19)
- Repérage d'un comportement fautif d'un salarié
- L'appréciation et la gradation de la sanction (délais et prescriptions, procédure, exécution)
- Le contentieux

Durée de la formation : 1 jour (7 heures)



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation:
 - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
 - Évaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.



